



## DÉCISION MUNICIPALE

**N° 41 / 2024  
DU 01 JUILLET 2024**

**DON DE MADAME LUCIA GHIZZARDI D'UNE ŒUVRE DE PIETRO GHIZZARDI**

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire une partie de ses attributions notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

Vu l'arrêté N° 5 / 2024 en date du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services,

Considérant que Madame Lucia Ghizzardi propose le don, à la ville de Laval, d'une œuvre de Pietro Ghizzardi,

Que ce don n'est ni grevé de condition, ni de charges.

### DÉCIDONS

#### Article 1er

La ville de Laval accepte le don de Madame Lucia Ghizzardi d'une œuvre de Pietro Ghizzardi.

#### Article 2

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

#### Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services

Signé : Sandrine Rebelo